

Bureau du 19 novembre 2001

Décision n° 2001-0312

commune (s) : Feyzin

objet : **Mission de diagnostic préalable à la gestion sociale et urbaine de proximité - Convention de participation financière**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 8 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville 2000-2006 signé le 1er décembre 2000, la ville de Feyzin a décidé d'améliorer le cadre de vie de ses habitants en s'inscrivant dans la démarche de gestion sociale et urbaine de proximité.

Il s'agit, dans un premier temps, d'élaborer un diagnostic partagé, construit à partir du point de vue des acteurs concernés, bailleurs sociaux, personnels de proximité, habitants et gestionnaires des différentes institutions.

L'objet de la mission est de :

- dresser un état des lieux de l'organisation des acteurs de la gestion de proximité,
- étudier l'offre de service et son fonctionnement en confrontant le point de vue des différents acteurs (institutionnels, habitants, gestionnaires),
- décliner les axes de propositions nécessaires à l'élaboration de la convention.

La méthode d'intervention consiste en :

- la réalisation d'entretiens qualitatifs et approfondis auprès des différents gestionnaires (bailleurs, syndicats et comités de copropriétaires, services de la Communauté urbaine et services municipaux) sur la nature de leurs interventions, ainsi que les moyens techniques et financiers mis en œuvre,
- la réalisation d'entretiens collectifs auprès d'habitants, d'associations d'habitants et d'acteurs locaux permettant d'évaluer les dysfonctionnements et les points de mécontentement des habitants,
- l'ensemble des éléments recueillis ferait l'objet d'un document de restitution et d'analyse des données qui permettrait aux partenaires de définir ensemble des axes de propositions en vue de la signature d'une convention de GSUP.

Le montant total de cette mission est de 12 763,03 € TTC (83 720 F) et serait financé de la façon suivante :

- commune de Feyzin	6 665,07 €	(43 720 F),
- Etat	3 048,98 €	(20 000 F),
- Communauté urbaine	3 048,98 €	(20 000 F) ;

Vu ledit dossier ;

Vu le contrat de ville 2000-2006 signé par la ville de Feyzin le 1er décembre 2000 ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ;

DECIDE

1° - Accepte le versement, par la Communauté urbaine, d'une participation financière de 3048,98 € nets de taxes (20 000 F).

2° - Autorise monsieur le président à signer la convention de participation financière avec la commune de Feyzin.

3° - Les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 657 340 - fonction 824 - opération 0452.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,